

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 JUILLET 2007

Sous la présidence de Monsieur Roger **WALSTER**, Maire,
qui ouvre la séance à 18h30.

Présents : 19

| | | | |
|-----|---------------------------|------|-----------------------------|
| Mme | KOENIG Dominique | MM. | HAYO Bernard |
| M. | REMIGY Gabriel | | LAVALL Christian |
| Mme | KIEFFER Sophie | | ANTONINI Daniel |
| M. | DERR André | | SANNA Giovanni |
| Mme | VALENTIN Madeleine | | DEWAS Gérard |
| MM. | HOELLINGER Laurent | Mmes | RINKENBACH Madeleine |
| | JERNASZ Henri | | DAMAND Eliane |
| | WALLE Léon | MM. | CASPAR Gilbert |
| Mme | WEYLAND Michèle | | KOCHEMS Denis |

Absents excusés : 2

Mmes **DEICHFISCHER** Sandrine, **PARIS** Marie-Claire

Absents non excusés : 4

Mmes **FREYTAG** Gertrude, **WEYRATH** Janine, **JUNGE** Marguerite et **HILPERT** Elisabeth, conseillères municipales.

Procurations : 3

Conformément aux dispositions de l'article L 2120-20 du CGCT, les conseillers Mmes **SCHAFFRATH** Arlette, **BECKER** Anne, et M. **ANSELMIER** Bernard donnent respectivement procuration à MM. **LAVALL** Christian, **HAYO** Bernard, et **CASPAR** Gilbert pour voter en leur lieu et place au cours de cette séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le conseiller M. **MITTELBERGER** Gérard entre en séance à la fin de la discussion du point 2.

Suite à l'appel des conseillers, Monsieur le Maire annonce que la réunion est enregistrée et que les personnes souhaitant écouter cet enregistrement sont priées de s'adresser à Mesdames **NESSER** ou **GOEURY**, pour convenir d'un rendez-vous. Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que la rédaction du dernier procès-verbal n'ayant pas pu être terminée par Madame **NESSER** Patricia, celui-ci sera envoyé au membres du Conseil Municipal dès son retour.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur **LAVALL** Christian. Celui-ci trouve intolérable que le Conseil Municipal soit ainsi convoqué au mois de juillet pour trois points mineurs alors que l'année passée, il n'y a pas eu de convocation du Conseil Municipal au sujet du dossier de l'Atelier Central.

Monsieur le Maire répond que les points présentés ce jour n'étaient pas prêts pour le dernier conseil municipal mais qu'il est impératif de prendre une délibération avant la rentrée.

L'ordre du jour est ensuite développé comme suit

VOIRIE ET PATRIMOINE COMMUNAL

POINT 1 – Collecte des objets encombrants
POINT 2 – Acquisition d'un véhicule pour la voirie
POINT 3 – Réfection des tribunes du stade Vieille-Verrerie

VOIRIE ET PATRIMOINE COMMUNAL

POINT 1– Collecte des objets encombrants

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que le contrat de collecte des objets encombrants au porte à porte est arrivé à échéance le 30 juin 2007. Par ailleurs, il rappelle que la Communauté d'Agglomération de Forbach a mis en place un réseau de déchetterie permettant la récupération et le tri des déchets de gros volume et que les vendeurs d'électroménager et de pneus sont obligés, de par la loi, de procéder à la reprise et au recyclage des matériels qui leurs sont rendus suite à un nouvel achat.

Sur avis de la commission Voirie et Patrimoine Communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 1 abstention de ne pas poursuivre la prestation de collecte de ces objets encombrants.

Les habitants de la commune pourront faire appel à une association, par exemple "Association Intermédiaire Travailler dans le Bassin Houiller" pour faire évacuer leurs objets encombrants. L'adjoint au Maire, Monsieur **REMIGY** Gabriel précise que les tarifs sont attractifs et qu'il est possible de déduire 50% du montant de la facture des impôts sur le revenu.

Le conseiller, Monsieur **HAYO** Bernard souhaite savoir pourquoi ce dossier n'a pas été soumis plus tôt au conseil municipal. En effet, le contrat précité est arrivé à échéance le 31/12/2006 et il était possible de le prolonger jusqu'au 30/06/2007 et une réunion a eu lieu à ce sujet à la Communauté d'Agglomération de Forbach le 03/05/2007. De plus, au niveau du budget, 42 000 euros étaient prévus pour l'année. A priori il resterait 21000 euros puisque la collecte s'est arrêtée au 30 juin et il souhaite savoir si cette somme sera reportée sur l'année prochaine et si la taxe sur les ordures ménagères 2008 des Rossellois baissera suite à la fin de cette collecte. L'adjoint au Maire, Monsieur **REMIGY** Gabriel, répond que les 21 000 euros qui restent alimenteront une "cagnotte" qui permettra si la taxe reste stable, une baisse pour 2008, et si la taxe augmente, une augmentation moindre, dans la mesure où ces 21 000 euros seront déduits.

Le conseil municipal souhaite qu'une communication soit faite au niveau de l'arrêt de la collecte des objets encombrants et de la solution de substitution pour les Rossellois, tant au niveau du site Internet que de TV Rosselle et du Républicain Lorrain. Par ailleurs, un bilan de l'action devra être fait dans un an.

POINT 2 – Acquisition d'un véhicule pour la voirie

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que l'un des véhicules utilisé par le personnel des espaces verts est dans un état de délabrement très avancé et qu'il convient de le remplacer.

Des devis ont été demandés et les offres suivantes sont en présence :

| | | |
|---------------------------------------|------------------|-----------------------------------|
| RENAULT - Mascott 130.35 | 31 340,00 € H.T. | 37 482,00 € TTC |
| BOMVI LOCATION – Peugeot Boxer | 26 293,00 € H.T. | 31 446,43 € TTC |
| MOSELLE V.I. – Mitsubishi Canter Fuso | 29 900,00 € H.T. | 35 760,40 € TTC |
| MOSELLE V.I. – Mercedes Sprinter | 32 500,00 € H.T. | 38 870,00 € TTC |
| LEHMANN AUTOMOBILES – Ford MJ | 27 840,00 € H.T. | 33 296,64 € TTC |
| LEHMANN AUTOMOBILES – Ford LJ | 28 209,75 € H.T. | 33 738,86 € TTC |
| | | (+ 380 € frais d'immatriculation) |
| | | (+ 380 € frais d'immatriculation) |

Le conseiller M. **MITTELBERGER** Gérard entre en séance à la fin de la discussion du point.

Sur avis de la commission Voirie et Patrimoine Communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 3 voix contre, d'acquérir le véhicule RENAULT Mascott 130.35 pour un montant de 37 482,00 € TTC (carte grise incluse).

Le crédit nécessaire sera prévu au budget supplémentaire 2007, article 21571/105.

POINT 3 – Réfection des tribunes du stade Vieille-Verrerie

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal que les tribunes du stade Vieille-Verrerie sont inutilisables et dangereuses en raison des risques de chutes de blocs de béton. Une expertise a été réalisée par la SOCOTEC et les structures ne sont pas menacées.

Des devis ont été demandés pour la réfection des tribunes, à savoir :

| | | |
|---------------|-------------------|------------------|
| Société SATRA | 499 625,00 € H.T. | 597 551,50 € TTC |
| Société GUNAY | 35 000,00 € H.T. | 41 860,00 € TTC |

La SGB n'a pas fait d'offre.

Sur avis de la commission Voirie et Patrimoine Communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions, de confier à la Société GUNAY les travaux de réfection des tribunes du stade Vieille-Verrerie, pour un montant de 41 860,00 euros TTC.

Le crédit nécessaire sera prévu au budget supplémentaire 2007, article 2315/140.

Monsieur le Maire donne la parole au conseiller, Monsieur **KOCHEMS** Denis, qui s'étonne d'une si grande différence entre les montants des devis. L'adjointe au Maire, Madame **KOENIG** Dominique, lui répond que la société SATRA n'a certainement pas compris la demande et a prévu un arrachage des tribunes et leur remplacement. Par ailleurs, elle explique que le devis de la société GUNAY prévoit la réfection des tribunes ainsi que la réfection de l'étanchéité du toit. Monsieur **KOCHEMS** souhaite savoir s'il n'était pas possible de mettre simplement en place un maillage métallique afin d'éviter les chutes de pierres. Madame **KOENIG** lui répond qu'il convient de s'occuper de l'étanchéité de la toiture afin d'éviter de nouvelles chutes de pierres plus importantes car à certains niveaux le fer est complètement à nu.

Monsieur **KOCHEMS** souhaite que soit rappelé le montant de la démolition de tribunes, évoqué lors d'un précédent conseil municipal. Madame **KOENIG** répond : le premier devis était de 26 312 euros TTC, un second a été demandé, il s'élève à 8 252,40 euros TTC. De plus, elle rappelle que la question s'était déjà posée de savoir s'il fallait démolir ou réparer. Le stade étant fréquenté par quelques 300 enfants de l'ESPR, où iront-ils s'entraîner et dans quelles conditions. Le prix des vestiaires mobiles étant de 686 euros par mois et il faut 4 vestiaires pendant 4 ans. Calcul fait, la réfection est rentabilisée. Par ailleurs, Madame **KOENIG** Dominique explique que si l'on enlève la toiture l'édifice tout entier sera fragilisé.

Le conseiller, Monsieur **HAYO** Bernard, demande que soient lues les conclusions de la SOCOTEC. Madame **KOENIG** lit :

"Les désordres constatés en face extérieure des ouvrages béton ne mettent pas en jeu la solidité de la structure vis-à-vis des charges d'exploitation usuelles mais rendent l'usage des tribunes dangereux pour le public vu les risques de chutes de parties béton.

Ces désordres peuvent se réparer : enlèvement des parties béton non adhérentes, nettoyage des aciers pour enlever la rouille (sablage, brossage), traitement par résines epoxy adaptées pour empêcher toute corrosion ultérieure et mise en place de mortiers de réparation adaptés afin de redonner un enrobage suffisant aux aciers traités.

Un examen plus complet serait à faire de la partie supérieure de la toiture pour juger de l'ampleur des travaux à réaliser concernant cette zone.

Ces travaux nécessiteront, bien, entendu, un échafaudage adapté pour traitement de la sous-face de la toiture.

Les locaux intérieurs nécessitent également un traitement adapté pour mise aux normes sanitaires essentiellement.

Les garde-corps seraient également à mettre en conformité.

Les solutions techniques pour reprise des ouvrages concernés existent mais nous pensons que leur coût est un élément essentiel à prendre en compte par rapport à la création de locaux vestiaires neufs et surtout de l'usage actuel de la tribune et des autres équipements équivalents existants dans la commune. "

Madame **KOENIG** ajoute que lorsque la société GUNAY a été contactée, elle a eu une copie de ce rapport., tout comme la société SATRA. Monsieur **HAYO** revient sur le dernier paragraphe des conclusions de la SOCOTEC et se demande s'il est vraiment utile de rafistoler les tribunes. De plus, ajoute-t-il, on ne sait pas ce qu'il y a au-dessus du toit : la SOCOTEC n'est pas montée sur le toit donc on peut avoir des surprises, notamment avec le devis de la société GUNAY. A son sens, ces tribunes sont inutilisables et ne sont plus utilisées, et il suggère d'utiliser ces 41 000 euros pour d'une part démolir les tribunes (8200 euros) et d'autre part refaire des vestiaires neufs à la place de ces tribunes. L'adjoint au Maire, Monsieur **REMIGY** Gabriel, lui demande si 41 000 euros suffiront. Monsieur **HAYO** répond que l'on pourrait obtenir des subventions et qu'à terme on pourrait mettre le stade synthétique sur ce site.

Madame **KOENIG** évoque le mauvais état des structures actuellement utilisées par l'ESPR et dit que les travaux envisagés à Vieille-Verrerie devraient tenir 4 ans, ce qui devrait permettre aux membres de l'ESPR d'y

aller en toute sécurité. Monsieur **HAYO** intervient en disant qu'ils n'ont pas besoin d'y aller : les vestiaires ne sont pas utilisés et sont dans un état lamentable. Madame **KOENIG** rétorque que les vestiaires sont régulièrement utilisés aussi bien par des adultes que par des enfants. Le preuve en est : des vestiaires mobiles ont été installés car il y a même un manque de place, notamment enfin d'éviter toute promiscuité.

Monsieur **REMIGY** émet l'hypothèse de détruire les vestiaires pour construire du neuf : dans ce cas pendant combien de temps l'ESPR ne pourra pas s'entraîner à Vieille-Verrerie ? Il convient donc de réaliser ces travaux de réfection des tribunes d'urgence, durant les mois de juillet et août.

Monsieur **HAYO** répond que ce sera pareil durant les travaux envisagés, étant donné que l'entraînement reprend le 29 juillet et qu'il faudra une solution de repli. L'idée d'utiliser la stade cité Wendel est évoquée mais se pose le problème des matches qui doivent déjà avoir lieu sur ce même terrain.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur **MITTELBERGER**, qui estime que l'on essaye de coller des rustines alors qu'il n'y a aucun projet concret. En plus du problème de la sécurité se pose le problème des vestiaires (humidité et moisissures) : nouvelles rustines. Par ailleurs, les jeunes ne se douchent pas avec les adultes car ils ne jouent pas ensemble, ni au même moment. Il est conforté dans ses dires par les interventions de Messieurs **LAVALL** et **HAYO**. Monsieur **MITTELBERGER** pense qu'il y a autre chose à faire que de coller des rustines sur un bâtiment qui de toute façon sera arraché. Il revient sur le fait que ce problème de sécurité est déjà ancien. Il évoque un projet qui aurait dû être mis en place en 2002, mais celui-ci n'a pas vu le jour car La Concorde a été construite. Monsieur **MITTELBERGER** évoque la possibilité de désolidariser les parties haute et basse et de couvrir les gradins, de façon à protéger les vestiaires afin de pouvoir continuer à les utiliser en attendant qu'un projet se mette en place. Monsieur **REMIGY** estime que le prix des travaux envisagés par son collègue dépassera les 8 000 prévus pour une démolition pure et simple des tribunes, puis il ajoute que le but est d'arracher les tribunes. Madame **KOENIG** précise qu'une fois l'étude pour les deux stades de football aura été terminée et que la commune s'engagera dans la construction des stades, un lotissement pourrait être envisagé sur ce site, mais qu'en attendant, il faut que les membres de l'ESPR puissent s'entraîner et avoir des vestiaires.

Monsieur **HAYO** souhaite savoir pourquoi c'est l'adjoite aux Affaires Scolaires et à la Politique de la Ville qui s'occupe de ce dossier. Madame **KOENIG** répond qu'elle s'est chargée de ce dossier car l'adjoit en charge du Patrimoine et de la Voirie le lui a demandé, lui-même étant hospitalisé, puis une fois de retour, il l'a laissée continuer.

Monsieur **MITTELBERGER** souhaite connaître quelles sont les garanties données par l'entreprise qui fera les travaux de réfection des tribunes. Madame **KOENIG** répond qu'elle a eu une réponse verbale : 4 à 5 ans. De plus, il aimerait savoir pourquoi la SGB n'a pas fourni de devis et pourquoi on n'a pas demandé à SATRA de refaire un devis en adéquation avec la demande et constate que finalement il n'y a qu'un seul devis qui correspond à la demande : est-ce légal ? Madame **KOENIG** répond qu'elle n'est pas employée du service technique, qu'elle a posé la question au service technique et qu'on lui a répondu qu'on ne savait pas. Elle n'a pas appelé elle-même l'entreprise.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur **HOELLINGER** Laurent, adjoint au Maire, qui explique qu'un bureau de contrôle, en l'occurrence la SOCOTEC, a fait des préconisations de sablage, de traitement suivant des mortiers, de traitement de fers, etc. et que l'entreprise répond au cahier des charges de SOCOTEC et qu'il ne voit pas pourquoi l'on remet en question la technique employée par cette entreprise. Monsieur **HAYO** indique qu'il remet en cause la dépense.

Après le vote, Monsieur **MITTELBERGER** explique son abstention. Il est pour la sécurité mais contre la proposition. En effet, il faut mettre cette tribune en sécurité mais il y a plusieurs façons de le faire. Le conseiller, Monsieur **LAVALL** Christian, explique de même son vote défavorable.

Divers

Monsieur le Maire annonce que l'impression du bulletin Municipal devrait être prochainement achevée et que la distribution est prévue entre le 15 et le 20 août. Les conseillers souhaitant participer à cette distribution sont priés de s'inscrire auprès de Madame **GOEURY** avant le 30 juillet. Puis il précise que s'il ne devait pas y avoir assez de bénévoles pour cette distribution, les employés des services de la Voirie seraient alors sollicités.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur **KOCHEMS** Denis qui déplore qu'aucune signalisation n'ait été mise en place pour la sécurité des travailleurs, lors de travaux du chantier d'insertion, rue du lieutenant Nau. De même, le conseiller, Monsieur **WALLE** Léon, signale qu'au niveau du chantier "le Palazzio", rue Général de Gaulle, il n'y a aucune signalisation et que parfois les camions bloquent la circulation ou sont garés sur le trottoir. Il faudrait envoyer la police municipale. Monsieur le Maire répond qu'il suffit de téléphoner en Mairie au

service technique. Monsieur **WALLE** rétorque que les services techniques et Monsieur **SELZER** ont été prévenus mais que rien n'a été fait.

Monsieur **MITTELBERGER** remercie, au nom de ses parents qui sont actuellement hospitalisés, le conseil municipal et la commune de l'attention qui leur a été témoignée à l'occasion de leurs noces de diamant. Monsieur le Maire espère que ça n'est pas trop grave puis lève la séance en souhaitant de bonnes vacances à l'assemblée.

Petite-Rosselle, le 27 juillet 2007
Le Maire